

RAPPORT CONCERNANT UNE REVENTE DE VALEURS MOBILIÈRES ACHETÉES EN VERTU DU PARAGRAPHE 19(1) DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

2.	Nom de l'émette	eur					
3.	Détails de la revente :						
		du vendeur, date de détenus par le ven		tant ou n	ombre des valeurs i	nobilières v	endues, pi
	Date de la revente	Nom	Adresse		Montant et description des valeurs mobilières	Prix	Solde de
	revente	Nont	Auresse		moduleres	PILX	itties
1.	Date du premier achat exempté ou placement privé						
_							
5.	Motif de la revente						
so	ussigné atteste p	par les présentes qu	ie les déclaration	ns faites	dans le présent rap	port sont v	raies.
it à	ı						
		,	20				
·			.0	(Nom du vendeur - écrire en caractères d'imprimerie)			
				Par(S	Signature)		

Directives :

- 1. Le présent rapport doit être déposé dans les 10 jours de la revente de toute valeur mobilière achetée en profitant d'exemptions.
- 2. Le détail complet des reventes doit être indiqué à la question 3.
- 3. À la question 5, expliquer de façon détaillée le changement dans le but du placement.
- 4. Si l'espace réservé pour une réponse s'avère insuffisant, peuvent être annexées des feuilles additionnelles indiquant clairement à quelle rubrique elles se rapportent et portant la signature de la personne qui signe le rapport.

Rev(2023) Formule 8a